

*des Princes &c.* Avril 1771. 263

& sur ses conclusions il a été rendu Arrêt, qui déboute une des parties. C'est le premier qu'aie prononcé ce Tribunal. Quelques jours après cet Arrêt rendu, Mr. le Chancelier a mandé le Procureur Nolo & son Confrere, & leur reprocha vivement la conduite qu'ils ont tenuë dans l'affaire du 16; leur marqua l'indignation du Roi, qui vouloit bien leur pardonner encore pour cette fois-ci; mais que si à l'avenir ils apportoient encore de la résistance en ce qui regarde les fonctions de leur office, ils éprouveroit tout le ressentiment de Sa Majesté. Ces Procureurs aiant voulu se disculper, Mr. le Chancelier leur tourna le dos en disant qu'il ne les avoit pas appellés, pour écouter leur justification.

Le Samedi 23. fut un jour mémorable par l'enrégistrement d'un Edit portant création de six Conseils Souverains dans six grandes Villes du ressort du Parlement de *Paris*, qui diminuent considérablement son étendue. En conséquence des ordres qu'on avoit reçus la veille, le Palais fut fermé toute la matinée du Samedi jusqu'à onze heures. Mr. le Chancelier y arriva alors avec Mr. le Duc de la Vrilliere, Mr. Bertin, Mr. l'Abbé Terray & Mr. de Monteynard; & toutes les Chambres du nouveau Tribunal étant assemblées, Mr. le Chancelier ouvrit la séance par un très-beau discours, dont voici le contenu.

M E S S I E U R S ,

Sa Majesté auroit pû borner ses vûes à réparer les pertes de la Magistrature; mais sa tendresse pour ses Peuples a fixé ses regards sur l'administration de la justice, & c'est du plus triste des événemens que sa sagesse va faire éclore un ordre plus heureux & long-tems désiré par nos Peres.